

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

I - Fixation des taux des différentes taxes locales :

Afin de permettre l'élaboration du budget primitif 2016 de la commune, le maire demande au conseil municipal de fixer les taux des différentes taxes locales pour l'année 2016 :

	Taux 2015	Produits 2015	Taux 2016	
Taxe habitation	13.01	23375	13.01	
Taxe fonc. Bâti	15.89	18509	15.89	
Taxe fonc. NB	36.50	13471	36.50	
TOTAUX		55355		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux concernés à leur niveau de l'année précédente.

II- Validation de l'avant-projet et du plan de financement afférent :

Le maire présente au conseil municipal l'avant-projet de l'aménagement du bourg préparé par le maître d'œuvre DCI Environnement. La zone d'étude délimitée au niveau des routes du Léon, de l'Argoat, de Cornouaille, de l'Armor et le centre bourg, est découpée en 6 tranches. Les aménagements proposés visent à assurer notamment la sécurité et l'accessibilité sur la zone concernée. Ainsi, des matériaux et des couleurs spécifiques permettront d'identifier les cheminements sécurisés destinés entre autres aux piétons, et la largeur de la voirie serait réduite afin de limiter la vitesse des véhicules.

Le centre bourg serait entièrement réaménagé avec des matériaux plus valorisants et des espaces paysagers de qualité. Le maître d'œuvre prévoit également des travaux de mise en place d'un arrêt de bus, d'une rampe d'accès au cimetière et à l'église, et de places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite.

En l'état actuel le coût estimé au niveau de l'avant-projet présenté excède l'estimation produite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, de ce fait, le conseil décide de surseoir à la validation de ce document et demande au bureau d'étude de l'ajuster au budget initial que la commune s'est fixé.